

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le 11 juillet 2011 à la
salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-
Mékinac, Trois-Rives.

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire
M. Godfrey Plachta, conseiller siège numéro 1
M^{me} Hélène Bellemare, conseillère siège numéro 2
M^{me} Caroline Naud, conseillère siège numéro 3
M^{me} Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4
M^{me} Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5
M. Jean-Paul Rheault, conseiller siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 35 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives.
Nicole Léveillé, secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

11-07-104 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

11-07-105 **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juin 2011**

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 juin 2011, tel que présenté.

11-07-106 **Adoption du règlement 6-90-7 modifiant le règlement de zonage numéro 6-90 de la municipalité de Trois-Rives**

ATTENDU QUE la municipalité de Trois-Rives a adopté le règlement de zonage numéro 6-90 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement de zonage a déjà été modifié par règlement;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications au règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu ce qui suit :

Article 1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement de modification porte le titre de *Règlement numéro 6-90-7 Abri d'auto temporaire*

Article 3 But du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier les dispositions concernant les abris d'auto temporaire sur le territoire de la municipalité de Trois-Rives.

Article 4 Ajout de dispositions

L'article 64 est modifié au règlement de zonage et se lit comme suit :

64. Abri d'auto temporaire

Dans toutes les zones il est permis, entre le 1^{er} octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante, d'installer un ou au maximum deux abris d'auto temporaires, aux conditions suivantes:

- 1° un bâtiment principal doit être implanté sur le même terrain;
- 2° le revêtement extérieur de l'abri doit être en toile de couleur uniforme, spécifiquement manufacturée à cette fin;
- 3° cette toile doit être fixée à une structure de bois ou de métal, démontable et bien ancrée au sol;
- 4° la dimension des abris n'excède pas 3,35 mètres par 6,10 mètres (11 pieds par 20 pieds).

L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les dispositions du règlement de zonage 6-90 de Trois-Rives portant sur le triangle de visibilité aux intersections, ainsi que les distances minimales suivantes:

- 1° 2 mètres d'une borne-fontaine;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

2° 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue;

3° 1 mètre des lignes latérales et de la ligne arrière du terrain;

Hors de la période autorisée, les abris d'auto temporaires doivent respecter toutes les dispositions ci-haut mentionnées, à l'exception que ceux-ci doivent être situés en cour arrière d'une propriété ou situés à un endroit qui est peu visible du chemin.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

11-07-107

Agrandissement de la bâtisse municipale - Mandat à Pluritec

Considérant l'offre de service de Pluritec, Ingénieurs-conseils, au montant de 5 800 \$, taxes en sus, pour la conception et la préparation des plans et devis techniques des disciplines structure et électricité du projet d'agrandissement du bâtiment situé au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives accepte l'offre de Pluritec précitée, et autorise Lucien Mongrain, maire, à signer le document d'acceptation du client.

11-07-108

Adjudication du contrat de travaux de voirie et pavage - Chemin du Lac-Mékinac

Considérant que trois soumissions conformes aux exigences du cahier des charges ont été déposées au bureau de la municipalité de Trois-Rives;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est *Construction et Pavages Continental division de construction D.J.L inc.*, au montant de 301 194,92 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Lise Roy Guillemette et unanimement résolu :

- D'accorder le contrat de travaux de voirie et de pavage du chemin du Lac-Mékinac au plus bas soumissionnaire, *Construction et Pavages Continental division de construction D.J.L inc.*;
- D'autoriser Lucien Mongrain, maire et Nicole Léveillée, directrice générale, à signer ce contrat pour et au nom de la municipalité de Trois-Rives.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

Surveillance des travaux – Travaux de voirie et de pavage du chemin du Lac-Mékinac

11-07-109 Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu, d'accepter le budget des honoraires de la firme DESSAU pour la surveillance des travaux de voirie et d'asphaltage du chemin du Lac-Mékinac, pour un montant maximal de 1 360 \$, taxes en sus.

11-07-110 Émission d'un constat d'infraction

Considérant que des travaux ont été entrepris dans la bande de protection riveraine sur un immeuble situé sur le lot 81-5 du rang 9, canton Hackett, sans l'obtention préalable d'une autorisation municipale;

Considérant que ces travaux contreviennent à l'article 81 du règlement de zonage de la municipalité de Trois-Rives;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise l'inspecteur municipal à émettre un constat d'infraction au propriétaire de cet immeuble, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai qui lui a été accordé.

11-07-111 Demande d'autorisation d'émission d'un constat d'infraction

Considérant la demande d'appui de l'inspecteur municipal, dans sa démarche de suivi de plaintes reçues à son bureau en rapport avec des travaux effectués sur le lot 57-29-du rang 1 du canton Mékinac;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Hélène Bellemare et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives autorise l'inspecteur municipal à poursuivre les procédures décrites au règlement.

11-07-112 Adhésion au Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)

Considérant que le BVSM dont le mandat est de mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau du bassin de la rivière Saint-Maurice invite la municipalité à participer à ses projets en enregistrant son adhésion pour l'année 2011-2012;

En conséquence, sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier il est unanimement résolu, que la municipalité de Trois-Rives adhère au BVSM pour 2011-2012 en payant une cotisation de 100 \$, et nomme Godfrey Plachta, conseiller municipal, pour la représenter auprès de cet organisme.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

11-07-113

Achat de calendriers d'Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale

Considérant que la Société d'histoire Appartenance Mauricie prépare la 17^e édition de son calendrier historique en 2012, et sollicite la collaboration de la Municipalité pour l'achat de ceux-ci, au coût de 10 \$ chacun;

En conséquence, il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives commande 10 calendriers 2012 de cette Société dont la mission est de promouvoir l'histoire mauricienne.

Demande d'aide financière du Comité de bénévoles du Centre d'action bénévole (C.A.B.) Mékinac de Saint-Joseph-de-Mékinac

11-07-114

Considérant la demande du Comité de bénévoles du C.A.B. Mékinac de Saint-Joseph-de-Mékinac, à l'effet d'obtenir une aide financière de 150 \$ pour la réalisation d'activités lors d'une journée plein air qui se déroulera en août 2011;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives octroie le montant demandé au Comité de bénévoles de Saint-Joseph-de-Mékinac pour leur projet.

11-07-115

Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – *Amélioration de chemins en milieu forestier*

Considérant la certification de la MRC de Mékinac à l'effet que le projet soumis par la municipalité de Trois-Rives dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier volet II, année 2011, a été retenu pour fin de subvention pour un montant de 30 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault et unanimement résolu, de confirmer à la MRC de Mékinac que la Municipalité est déterminée à utiliser cette subvention aux fins pour lesquelles elle a été dévolue.

Déclarations des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal

La déclaration des intérêts pécuniaires de Caroline Naud, élue conseillère municipale au siège numéro 3 le 6 juin 2010, est déposée, conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

11-07-116

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Colloque de la zone Mauricie de l'Association des directeurs municipaux
du Québec**

Sur la proposition de Lise Roy Guillemette, appuyée par Jean-Paul Rheault il est unanimement résolu, d'autoriser l'inscription de la directrice générale au colloque de zone annuel 2011 qui se tiendra à Charette le 30 septembre, et de payer les frais inhérents à cette participation.

11-07-117

Fermeture du bureau municipal – Vacances annuelles

Il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Jean-Paul Rheaul et unanimement résolu, de fermer le bureau municipal les semaines du 17 juillet et du 7 août 2011.

Correspondance

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- Du ministère des Ressources naturelles (MRNF) qui nous informe que le mandat des travaux de rénovation cadastrale pour notre territoire est débuté, en joignant les informations relatives à cette opération.
- De Diane Moody et Jean Beaulieu, de l'Auberge Beau-lieu, qui disent tenir à souligner la qualité de rédaction de mesdames Hélène Bellemare et Francine Juneau dans chacune des parutions du journal La Rivière.
Ils précisent avoir eu la chance de connaître des personnes extraordinaires grâce aux entrevues réalisées avec respect et amour.
- De Marie-Ève Turner qui accuse réception des demandes formulées par monsieur le maire au ministère des Transports concernant divers sujets dont le pont enjambant le ruisseau Bouchard, la courbe près du numéro civique 56 sur le chemin Saint-Joseph et l'asphaltage des accotements.

Elle nous informe que cette demande a été confié pour analyse dont le résultat nous parviendra dès qu'elle sera complétée.

11-07-118

Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Hélène Bellemare, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)
Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 14 666,19 \$ dont voici le détail :

Fin juin

| | | |
|------------------------------|----------------------------------|----------|
| Salaire administration | Semaines du 5, 12 et 19 juin | 2 309,72 |
| Salaire conciergerie | Semaines du 5 et du 12 juin | 200,10 |
| Fondation québécoise cancer | Don campagne de financement | 350,00 |
| Féd. Québ. des municipalités | Formation comportement éthique | 637,98 |
| Pitney bowes | Location compteur postal | 133,30 |
| Fondation québécoise cancer | Condoléances | 60,00 |
| CDR Centre Québec Mauricie | Aide projet coopérative épicerie | 415,00 |

Fin juillet

| | | |
|---------------------------|---|----------|
| Salaire administration | Semaines du 26 juin | 1 077,14 |
| Salaire conciergerie | Semaines du 19 et du 26 juin | 200,10 |
| Salaire hygiène du milieu | Mois de juin | 192,74 |
| Ministre du Revenu | Retenues cotisations provinciales 3mois | 5 649,61 |
| Receveur général | Retenues cotisations féd. 3 mois RP0002 | 1 095,79 |
| Receveur général | Retenues cotisations féd. 3 mois RP0001 | 1 031,06 |
| Hydro-Québec | Électricité centre communautaire | 340,18 |
| Groupe CLR | Temps d'onde radio | 17,09 |
| Croix bleue Médavie | Assurances collectives juillet | 248,73 |
| SSQ Groupe Financier | Cotisations régime de retraite juin | 312,24 |
| Télécommunications Xittel | Téléphone | 2,88 |
| Télus Mobilité | Téléphone cellulaire | 39,15 |
| Le Nouvelliste | Cahier régional MRc de Mékinac | 260,89 |
| Télébec Ltée | Service téléphonique | 92,49 |

11-07-119

Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Jean-Paul Rheault, appuyée par Lise Roy Guillemette il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 11 juillet 2011, totalisant 57 959,25 \$

| | | |
|----------------------|----------------------------|--------|
| Lucien Mongrain | Rémunération et allocation | 901,54 |
| Godfrey Plachta | Rémunération et allocation | 305,85 |
| Hélène Bellemare | Rémunération et allocation | 305,85 |
| Caroline Naud | Rémunération et allocation | 305,85 |
| Lise Roy Guillemette | Rémunération et allocation | 305,85 |
| Ninon Fortier | Rémunération et allocation | 305,85 |

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Trois-Rives (Québec)

| | | |
|--------------------------------|---|-----------|
| Jean-Paul Rheault | Rémunération et allocation | 305,85 |
| Salaire administration | Semaine du 3 juillet | 1 077,14 |
| Lucien Mongrain | Frais de déplacement | 263,04 |
| Godfrey Plachta | Frais de déplacement | 50,88 |
| Ninon Fortier | Frais de déplacement | 24,96 |
| Nicole Léveillé(petite caisse) | Poste, déplacement et produits entretien | 105,62 |
| MRC de Mékinac | Entente inspecteur mai juin | |
| | Enfouissement Régie déchets mai | |
| | Vidange boues fosses septiques | |
| | Contrat annuel logiciel géomatique | 8 277,04 |
| Service Cité-Propre | Collecte et transport des ordures | 4 849,52 |
| Mach. W. St-Arnault & fils | Travaux de voirie | 7 154,49 |
| Aciers GM | Tuyaux manchons toile géotextile | 1 565,72 |
| Les Fleurs de Loucyann | Condoléances | 68,36 |
| Les Entreprises Denis Samson | Verres et bâtons à café | 87,72 |
| Infotek Mékinac | Encre télécopieur | 53,68 |
| Meubles Jacob et fils ltée | Réfrigérateur 4.4 pi ³ | 249,50 |
| Buroplus | Fourniture de bureau | 84,37 |
| Féd. Québ. des Municipalités | Frais de livraison pancartes | 10,65 |
| Club de chasse pêche Capitanal | Aide entretien chemin | 450,00 |
| Média Transcontinental | Journal soumissions asphaltage ch. Mékinac | 584,44 |
| Épicerie Lemay-Kinac | Produits d'entretien, divers | 35,60 |
| Dessau inc | Service d'ingénierie travaux taxe accise | 8 812,10 |
| Les produits electriques Elkel | GPS inspecteur municipal | 511,52 |
| Lise Roy Guillemette | Frais de déplacement 4 mois | 73,92 |
| Mach. W. St-Arnault & fils | Travaux de voirie | 3 000,22 |
| Mach. W. St-Arnault & fils | Travaux voirie volet II Sleights et Mékinac | 17 832,12 |

11-07-120 **Félicitations à l'équipe du journal La Rivière**

Considérant l'impeccable travail réalisé au cours des seize dernières années par l'équipe de rédaction du journal La Rivière, mesdames Hélène Bellemare et Francine Juneau;

En conséquence, il est proposé par Godfrey Plachta, appuyé par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives offre à ces dames ses cordiales félicitations pour la tâche accomplie, en leur mentionnant qu'un futur retour ne peut qu'être souhaité.

11-07-121 **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Godfrey Plachta, appuyée par Hélène Bellemare il est unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.